



Date: 26.03.2014
Code: 8.432.23073

Annexe

Etablissement d'affectation no 23073

Cahier des charges

Cahier des charges no :
59261

Titre du cahier des charges :
Accompagnant social polyvalent

Domaine d'activité :
Travaux pédagogiques

Nombre maximum de places de travail autorisées :
2

**Domaine de l'établissement
d'affectation :** 250 Domaine de
l'assurance-chômage

Genre de l'affectation : Soins /
Assistance

Lieu de travail : Morges (VD)

**Personne autorisée à donner des
instructions :**
Responsable de service
Tél. : +41 78 905 11 11
E-mail : assia.fonjallaz@oseo-vd.ch

Part	Activité
45%	Accueil et accompagnement Gestion et suivi des familles au bénéfice de l'aide sociale, évaluation des ressources et des freins à l'employabilité, accompagnement dans la recherche de solutions pour augmenter ou stabiliser leur revenu.
25%	Gestion de projets Assister les responsables dans les projets, récolter, étudier, analyser et interpréter des données.
10%	Colloques et réunions de travail Coordination de l'équipe et mise en œuvre de projets.
20%	Aide administrative Soutien aux bénéficiaires dans leurs démarches administratives (courriers, factures, budgets et recherche d'emploi).

Connaissances de base :

exigées : Formation accomplie dans les champs psychologie ou sciences sociales, permis de conduire cat. B.

souhaitées : Intérêt pour le champs de la réinsertion professionnelle, autonomie au travail, aisance dans les relations avec les familles bénéficiaires du RI.

Formation par l'établissement d'affectation :

Par le responsable.

Cours de l'établissement d'affectation :

Formation par le service civil :

A partir d'une durée d'engagement de 50 jours, le cours "Gestion sans violence des conflits" doit être suivi, avant le début de l'affectation. La participation au cours est organisée par le service civil. Les frais sont couverts par la Confédération.

Cours du service civil :

Gestion sans violence des conflits

Exigences posées à la personne astreinte au service civil :

Appréciation des aptitudes du civiliste :

Non

Vérification du casier judiciaire:

Non

Exigences posées à l'établissement d'affectation :

Contribution à la Confédération :

Oui
Catégorie : 3
Supplément : Pas de logement ni de repas

Informations complémentaires :

Durée minimale d'une affectation initiale : 3 mois

Périodes d'affectations bloquées :

Temps de travail hebdomadaire : 40.

Modèle de temps de travail : Horaire fixe

Travail de nuit : Non

Travail en fin de semaine : Non

Indications :